

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 2 MAI 2023 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Sont absents : La conseillère Madame Elisabeth Boil
 Le conseiller Monsieur Maxime Désilets

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

Conseil jeunes Scotstown

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 et de la consultation publique tenue le 28 mars 2023 concernant le règlement de démolition d'immeuble patrimonial (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.1.1 Municipalité amie des enfants – Reconnaissance obtenue (résolution)
 - 5.1.2 Invitation au 33^e Colloque d'Espace MUNI – Remise du certificat de reconnaissance (résolution)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 4 avril 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'avril 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 25 avril 2023 (dépôt)
 - 5.3 Commissaire à l'assermentation (résolution)
 - 5.4 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Campagne : « Traitons les élu(e)s municipaux comme du monde »
 - 5.5 Employé – Embauche par un programme subvention salariale (résolution)
 - 5.6 Reconnaissance du Conseil jeunes Scotstown –(résolution)
 - 5.7 Demande de commandite – Madame Doris Bolduc - Cause cancer (résolution)
 - 5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : mai 2023

6. Sécurité publique

- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Mandat pour préventionniste
 - 6.1.1.2 Visite des risques élevés et très élevés – Avis aux propriétaires(résolution)
 - 6.1.2 Candidat pompier (résolution)
 - 6.1.3 Candidat pompier (résolution)
 - 6.1.4 Achats :
 - 6.1.4.1 Téléavertisseurs (résolution)
 - 6.1.4.2 Pièces pour défibrillateur (résolution)
 - 6.1.4.3 Équipements de sécurité (exemple : bottes) pour candidats pompiers (résolution)

7. Voirie

- 7.1 MTQ - Programme d'aide à la voirie locale. (PAVL.) – Demande aide financière (résolution)
- 7.2 Réception des offres de tonte de pelouse de l'Hôtel de Ville – Décision (résolution)
- 7.3 Travaux au printemps
 - 7.3.1 Travaux de niveleuse – Tarif de la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)
- 7.4 Enlèvement de la neige
 - 7.4.1 Vérification fin des travaux de déneigement 2022-2023 et paiement du dernier versement du contrat - Municipalité du Canton de Hampden (résolution)
 - 7.4.2 Vérification fin des travaux de déneigement 2022-2023 et paiement du dernier versement du contrat – Rémi Cloutier (résolution)
 - 7.4.3 Entretien des chemins d'hiver : rue de Ditton, rue Albert et chemin MacNamee – Demande à la Municipalité du Canton de Hampden pour les prochaines années (résolution)

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

- 8.1 TECQ – Rue de Ditton
 - 8.1.1 Plan de marquage à toutes les intersections (résolution)
 - 8.1.2 Travaux à finaliser (résolution)
- 8.2 Entériner les travaux de la fuite d'eau sur la rue de Ditton, le 25 avril 2023 (résolution)
- 8.3 Aqueduc – Nettoyage du réseau – Semaine du 10 mai 2023 (résolution)
- 8.4 Égout - Purgeur d'air poste de pompage principal défectueux (résolution)
- 8.5 Mandat pour réalisation d'une évaluation sommaire des capacités résiduelles de la station d'épuration des eaux usées et de l'usine de production d'eau potable (résolution)
- 8.6 Service intermunicipal LSHLC
 - 8.6.1 Nom du service (résolution)
 - 8.6.2 Réception soumission pour le service de collectes des encombrants (résolution)
 - 8.6.3 Calendrier des collectes de juin à décembre 2023 (résolution)
 - 8.6.4 Collants pour bacs noirs – Demande d'estimation (résolution)
- 8.7 Avis aux propriétaires utilisant un 2^e bac pour les déchets et non facturés (résolution)
- 8.8 MRC HSF - Comité environnement de la MRC - Représentants de la ville et substitut (résolution)
- 8.9 RAPPEL - Écocentre mobile et collecte des équipements électroniques désuets / collecte des vêtements usagés – Date : 6 mai 2023

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Tour de télécommunication cellulaire de l'entreprise Bell – Démarches à la CPTAQ (résolution)

- 9.2 Dossier FRR-4
 - 9.2.1 Acceptation estimation dalle de béton pour la patinoire (résolution)
 - 9.2.2 Projet : Murmure de chez nous (projection) (résolution)
- 9.3 Projet de construction résidence sur la rue Gordon et travaux pour la rue – Vérification longueur de rue à finaliser et estimation des coûts (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Terrain de sport – Circulation sur le terrain et dépôt de branches ou autres – Diffusion d’un avis d’interdiction (résolution)
- 10.2 Camp de Scotstown-Hampden
- 10.3 CSLE - Programme « En Estrie, ça bouge! » édition été-automne 2023 (résolution)
- 10.4 Local pour les activités de la Maison des jeunes (résolution)
- 10.5 RAPPEL – Distribution des plants d’arbres : 27 mai 2023 à Hampden

11. Correspondance, points ajoutés depuis l’atelier et varia

- 11.1 Fonds AgriEsprit de Financement agricole du Canada (résolution)
- 11.2 Contour autour de la cheminée – Achat de matériaux (résolution)
- 11.3 Comité embellissement - Demande voyage de terre pour plantation d’arbres (résolution)
- 11.4 Sifflet de train – Commentaires pour demande d’arrêt (information)
- 11.5 Entretien de la piste cyclable en alternance avec la Municipalité de Hampden (résolution)
- 11.6 Vacances des employés municipaux (résolution)
- 11.7 Travaux pour écoulement d’eau et érosion (résolution)
- 11.8 _____
- 11.9 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l’ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu’aux personnes présentes dans l’assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l’ordre du jour (résolution)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

2023-05-212

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l’ordre du jour remis est modifié pour l’ajout des points suivants :

Le point 4 devient le point 4.1;

Le nouveau point 4 est inscrit : Conseil jeunes de Scotstown;

Le point 5.9 est ajouté : Route 257 – Travaux et règlement d’emprunt 502-22;

Le point 11.8 est ajouté : Ressource en loisirs

ADOPTÉE

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 par courrier électronique pour l'atelier du 25 avril dernier;

ATTENDU QUE le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2023-05-213

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 et acceptent son adoption.

ADOPTÉE

4. **Conseil jeunes de Scotstown**

Monsieur Désilets, maire, et les membres du conseil souhaitent la bienvenue aux jeunes de Scotstown et leurs parents qui participe à la création d'un conseil jeunes de Scotstown.

Les jeunes présents sont Florence et Félix ainsi que Audréanne et Jean-Gabriel. Monsieur Désilets leur demande quels sont les projets, sport ou autres qu'ils aimeraient avoir à Scotstown.

Voici les réponses :

- . Skate-boards
- . Terrain de basketball
- . Karting
- . Cours de danse
- . Arts plastiques

Monsieur Désilets interroge les jeunes présents pour avoir leurs opinions sur la possibilité d'un gymnase plus accessible à l'École Saint-Paul et si un tel dossier serait un bon projet ce qui semble les intéressés vivement.

Monsieur Désilets les remercie et leurs parents qui les accompagnent pour être venus à cette première rencontre et leur indique qu'il y aura une suite, mais à une heure plus propice.

4.1 **Période de questions : sujets divers**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Les membres du conseil font rapport sur leurs comités, à savoir :

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, explique les dossiers traités par la MRC du Haut-Saint-François : cartographie des milieux hydriques, la modernisation des matières recyclables, etc. ;

Madame Cathy Roy, conseillère, indique que le comité des Loisirs Hampden-Scotstown tiendra une rencontre dans les prochains jours, les préparatifs de la Fête de la Pêche qui aura lieu le 3 juin sont en cours ainsi que les activités de la Fête nationale du Québec;

Madame Marjolaine Guillemette, conseillère, fait mention que le comité intermunicipal LSHLC a eu une rencontre la semaine dernière auquel Messieurs Marc-Olivier Désilets et Martin Valcourt ont participé

5.1.1 Municipalité amie des enfants – Reconnaissance obtenue (résolution)

Considérant le dépôt de la candidature de la Ville de Scotstown pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) par la résolution 2023-03-108 ;

Considérant la réception le 1^{er} mai 2023 annonçant que la candidature de la Ville de Scotstown est accueillie favorablement au sein du programme de reconnaissance **Municipalité amie des enfants (MAE)** ;

Considérant que cette reconnaissance décernée par **UNICEF Canada** et **Espace MUNI** souligne l'engagement à contribuer au plein potentiel des enfants, à respecter leurs droits et à participer à ce mouvement mondial ;

2023-05-214

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte avec honneur la certification *Municipalité amie des enfants* (MAE) valide pour les 3 prochaines années ;

Que le conseil municipal s'engage à respecter ses engagements envers les enfants de la collectivité de Scotstown ;

Que l'obtention de cette reconnaissance sera diffusée sur le site web de la ville, la page Facebook et dans les médias écrits.

ADOPTÉE

5.1.2 Invitation au 33^e Colloque d'Espace MUNI – Remise du certificat de reconnaissance (résolution)

Considérant que la candidature de la Ville de Scotstown a été accueillie favorablement au sein du programme de reconnaissance **Municipalité amie des enfants (MAE)** ;

Considérant qu'en tant que récipiendaire de la reconnaissance **Municipalité amie des enfants**, un représentant de la municipalité est cordialement invité à venir recevoir le certificat de reconnaissance, lequel sera remis lors d'une cérémonie officielle en présence d'un représentant d'**UNICEF Canada** et des responsables du programme **MAE** lors du **33^e Colloque d'Espace MUNI**, en compagnie de tous les autres récipiendaires de la nouvelle mouture de la reconnaissance ;

Considérant que le **33^e Colloque d'Espace MUNI** aura lieu les **1^{er} et 2 juin** à l'hôtel Courtyard Montréal Brossard, situé au 3300, rue de l'Éclipse, à Brossard, sur la rive-sud de Montréal. La cérémonie de remise des certificats **MAE** aura lieu le jeudi **1^{er} juin de 15h30 à 17h30**. Le représentant de la municipalité est invité à se joindre aux autres participants du colloque lors du cocktail de réseautage et du souper qui suivront la cérémonie ;

Considérant que dans le cas où la Ville de Scotstown est dans l'incapacité d'envoyer quelqu'un recevoir le certificat **MAE** en mains propres, l'équipe d'**Espace MUNI** invite la ville à produire une courte vidéo de remerciements dans laquelle vous pourrez expliquer les raisons de votre adhésion au programme de reconnaissance **Municipalité amie des enfants**. La vidéo, d'une durée maximale de 60 secondes ;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023**

2023-05-215

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal prendra décision au cours des prochains jours de sa participation jeudi 1^{er} juin ou de la préparation d'un court vidéo.

ADOPTÉE

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 4 avril 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2023-05-216

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 2 544,17 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

Récupération L. Maillé 2016	Récupération cerf (rue Ditton)	287,44 \$
Location de camion Excellence PacLease	Camion Peterbilt - Réparation temporaire du radiateur	1 819,82 \$
CDTEC Calibration	Voirie - Étalonnage et certification détecteurs 4 gaz	287,44 \$
CHEM ACTION	Poste chlore : robinet boisseau sphérique DGMA	149,47 \$
	TOTAL :	2 544,17 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'avril 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

Visa Desjardins	HV: savon vaisselle	2,99 \$
Visa Desjardins	Frais poste : Distribution Info Scotstown	58,05 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-04	150,51 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-05	210,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-06	210,02 \$
Visa Desjardins	Voirie : carburant - pick up	174,27 \$
Visa Desjardins	Carburant pour outils et entretien pelouse	151,33 \$
Visa Desjardins	Voirie : carburant camionnette	174,30 \$
Dubé Sylvie	Ajustement crédit toilette à faible débit	10,00 \$
T.G.C. Inc.	TECQ - Rue de Ditton - Décompte # 5	37 096,81 \$
Camion Excellence Peterbilt	Serv_Int_LSHLC - Location camion 415-587 - 2 mois	27 714,22 \$
Camion Excellence Peterbilt	Serv_Int_LSHLC - Location camion 415-587 - 21 jours	9 567,11 \$
Camion Excellence Peterbilt	Serv_Int_LSHLC - Location camion 415-587 - Avril 2003	13 857,10 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023**

Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-10	350,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-07	170,01 \$
Huppé Réfrigération	Hôtel de Ville: achat_inst. thermopompe local sous-sol	4 484,03 \$
Cain Lamarre	Frais juridiques	301,82 \$
Marc-André Lapierre-Lagacé	Déplacement formation Pompier 1 – 2023-04-03 - 54 km	36,72 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Mission audit 2022 - facturation progressive	8 048,26 \$
Association Coop. Agr. La Patrie	HV : chauffe-eau - Voirie : Asphalte froide	1 991,18 \$
Récupération L. Maillé 2016	Récupération cerf (rue Ditton)	287,44 \$
Communication Plus	Incendie - Res. mobile 1 mars 23-1 mars 2024 - ligne #3537	74,73 \$
Philippe Mercier Inc.	HV : remplacement panneau électrique cuisine	861,16 \$
Urbatek	Inspection en bâtiment & environnement – Mars	3 998,11 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-11	150,02 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-12	221,04 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-13	225,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-14	245,00 \$
Ressorts Robert MAHEUX, Jocelyne	LSHLC - dégraisseur camion	34,44 \$
	Remb. : Postes Canada: média poste 2 2-4-2022	58,05 \$
Visa Desjardins	Commission transport - Registre propriétaires_exploitants	150,00 \$
Visa Desjardins	Voirie – Chiffons	14,94 \$
Visa Desjardins	Service intermunicipal LSHLC – Chiffons	14,94 \$
Municipalité de Bury	Entraide incendie 2023-02-04 - 18 Ditton	420,85 \$
MRC Haut-St-François	Mars - téléphonie, exchange plan1	83,22 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-19	190,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-18	170,02 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-17	465,03 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-20	200,01 \$
Visa Desjardins	Postes Canada : Lettres recommandées - arrérages	161,72 \$
Valoris / Régie intermu.	Site enfouissement et redevances	356,70 \$
Valoris / Régie intermu.	Site enfouissement et redevances	351,78 \$
Valoris / Régie intermu.	Site enfouissement et redevances	223,86 \$
Valoris / Régie intermu.	Traitement putrescibles	90,16 \$
Cain Lamarre	Frais juridiques - du 6 mars 23	106,85 \$
Philippe Mercier Inc.	HV : installation thermopompe sous-sol	1 565,88 \$
Visa Desjardins	LSHLC : buse laveuse pression	28,73 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-21	175,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-25	170,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-24	300,12 \$
Location Cookshire	Location roulotte patinoire - 01/03/2023	747,34 \$
Location Cookshire	Location roulotte patinoire - 31/03/2023	747,34 \$
FQM Assurances	Ajout assurance : Camp Scotstown-Hampden	151,51 \$
Location de camion Excellence PacLease	Camion Peterbilt - Réparation temporaire du radiateur	1 819,82 \$
Cathy Roy	22-04-2023 - Remb.: épicerie – présentation des comités	82,05 \$
Cathy Roy	22-04-2023 - Remb.: épicerie – présentation des comités	8,27 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Marché Désilets	HV - Savon BioCitron	124,13 \$
La Cartoucherie	Lecture photocopieur	893,08 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-26	260,01 \$
Charron René	Entretien piste ski de fond hiver 2022-2023	7 200,00 \$
Provençal Lynne	Contribution pour bibliothèque de Hampden	300,00 \$
CNESST	Protection Personnelle Élus	216,78 \$
Maheux, Jocelyne	Remb. 2 webcams Amazon	70,34 \$
Beaugard Environ.	Déblocage pluvial coin Argyle-Ditton	976,69 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-04-27	115,08 \$
Hydro-Québec	Poste de chlore	1 575,09 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 157 Victoria Ouest	65,68 \$
Hydro-Québec	Garage municipal	1 686,05 \$
Hydro-Québec	Chalet terrain balle - La Relève - 24 rue Hope	319,25 \$
Hydro-Québec	Bloc sanitaire Parc Walter McKenzie	106,19 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 64 Victoria Est	38,15 \$
Hydro-Québec	Station épuration - 163 Victoria Est	916,73 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 5 rue des Peupliers	35,94 \$
Hydro-Québec	Parc	30,36 \$
Hydro-Québec	Poste pompage principal - 2 Victoria Est	791,01 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	633,86 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau potable	62,09 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau usée	484,63 \$
AQUATECH	Exploitation réseau entente forfaitaire - avril 2023	4 886,23 \$
Garage Langlois	Tracteur pelouse : couteaux et rouleau fil coupe-herbe	357,25 \$
CDTEC Calibration	Voirie - Étalonnage et certification détecteurs 4 gaz	287,44 \$
Fonds D'Information sur territoire	Avis de mutation 3 et 21 avril 2023	18,45 \$
Alarme CSDR	Bureau municipal_renouvellement centrale système alarme	181,78 \$
CHEM ACTION	Poste chlore : robinet boisseau sphérique DGMA	149,47 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville	1 443,92 \$
Hydro-Québec	Parc Walter-MacKenzie	35,54 \$
BELL Canada	Bureau municipal - 2e ligne	93,66 \$
BELL Canada	Station épuration	82,22 \$
BELL Canada	Garage municipal et caserne incendie	94,54 \$
BELL Canada	Poste de chlore	82,22 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances du 1er avril au 30 avril 2023	2 935,86 \$
Salaire		18 706,74 \$
	Total	165 966,37 \$

2023-05-217

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.
ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2023-05-218

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mai 2023 à la somme de 28 775 \$:

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023**

CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		250 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total		1 475 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes-fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 250 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile et graisse	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	150,00 \$
02-320-00-640	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	0
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 350 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023**

02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	400,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		15 150 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		0,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total		2 300 \$
	TOTAL :	28 775,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 25 avril 2023 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 25 avril 2023 a été remis aux membres du conseil avec les documents remis pour l'atelier qui avait lieu à cette date.

5.3 Commissaire à l'assermentation (résolution)

Considérant que certains formulaires de loi exigent qu'une personne soit assermentée avant de signer un document ou de témoigner;

Considérant que cette formalité permet de donner un caractère plus officiel ou crédible à ce document ou témoignage;

Considérant que toute personne majeure peut demander d'être nommée commissaire à l'assermentation et que cette demande se fait au ministre de la Justice pour une période renouvelable de trois ans afin d'offrir ce service d'assermentation;

Considérant que le service de commissaire à l'assermentation dans une municipalité est un service essentiel pour les citoyens ;

Considérant que la seule responsabilité du commissaire à l'assermentation est de recevoir le serment. Il n'est donc pas obligé de vérifier le contenu de la déclaration. En effet, c'est à la personne assermentée de connaître le contenu du document pour lequel elle est assermentée.

Par contre, le commissaire à l'assermentation peut refuser d'assermenter pour certaines raisons.

Voici les principaux motifs de refus :

- le document ne respecte pas les formes exigées;
- le document contient des erreurs flagrantes, des affirmations gratuites ou grossières;
- la personne qui demande l'assermentation n'est pas en mesure d'exprimer sa volonté;

Considérant que Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, est disponible et apte à occuper la fonction de commissaire à l'assermentation;

EN CONSÉQUENCE,

2023-05-219

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'appuyer la demande de Monsieur Marc-Olivier Désilets, pour obtenir la nomination de commissaire à l'assermentation et d'acquitter les frais d'une première demande auprès du « Fonds des registres, soit :

- Dans le cas d'une commission délivrée à une personne **résidant au Québec**, pour faire prêter le serment :
au Québec..... 63,00 \$
au Québec et à l'extérieur du Québec..... 94,00 \$

ADOPTÉE

5.4 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Campagne : « Traitons les élu(e)s municipaux comme du monde »

Considérant qu'un Rapport de recherche sur « La gestion par les élues et élus municipaux des actes et propos violents, haineux ou déplacés à leur égard » préparé par l'Université du Québec à Trois-Rivières a été adressé à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;

Considérant que cette étude vise à dresser un portrait qualitatif des expériences vécues par des élues et élus municipaux, au regard des propos violents, haineux et déplacés à leur égard, afin de mettre en évidence les éléments contextuels pertinents;

Considérant qu'au cours des dernières années, le sujet de l'intimidation à l'égard des élu·e·s municipaux·ales a fait l'objet d'attention médiatique;

Considérant que les analyses des textes médiatiques révèlent que ces derniers brossent un portrait sombre et décrivent de nombreuses situations difficiles qui compliquent le travail des personnes élues, en plus d'avoir des impacts sur le fonctionnement de l'appareil décisionnel;

Considérant que la ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest, le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Daniel Côté, et le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, ont annoncé le lancement d'une campagne de sensibilisation ayant pour thème "[*Derrière chaque élu\(e\) municipal, il y a une personne. Traitons nos élu\(e\)s municipaux comme du monde*](#)";

POUR CES MOTIFS

2023-05-220

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown appuie la campagne de sensibilisation ayant pour thème *Derrière chaque élu(e) municipal, il y a une personne. Traitons nos élu(e)s municipaux comme du monde* qui se déroule jusqu'au 23 mai dans les journaux et sur les plateformes Web, notamment sous la forme d'une publicité vidéo;

Que cette campagne s'inscrit dans la foulée des annonces le 6 octobre 2021 dans le Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité: unis pour la démocratie!;

Que cette campagne a pour but de sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'importance du respect dans leurs interactions avec le personnel et les élus et élus municipaux, ainsi qu'aux bonnes pratiques pour exprimer leurs opinions

Que la Ville de Scotstown joint le mouvement et participe à la diffusion des outils sur son site web, sa page Facebook et les médias écrits de l'Info-Scotstown et le journal L'Événement.

ADOPTÉE

5.5 Employé – Embauche par un programme subvention salariale (résolution)

Ce dossier est reporté.

5.6 Reconnaissance du Conseil jeunes Scotstown –(résolution)

Considérant que la création d'un Conseil Municipal de Jeunes permet aux jeunes de faire part de leurs idées et de réaliser les projets qui leur tiennent à coeur.

Considérant qu'un conseil de jeunes constitue une réponse, un outil possible en faveur de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des enfants et des jeunes, dans le cadre d'une politique éducative, jeunesse et de démocratie participative pour une collectivité;

Considérant que les membres du conseil municipal souhaitent que le Conseil Municipal des Jeunes relaie les informations concernant la municipalité aux autres enfants;

Considérant que le Conseil jeunes de Scotstown peut être entouré des élus du conseil municipal de la Ville de Scotstown ;

Considérant que le Conseil jeunes de Scotstown est un moyen pour émettre des propositions dans différents domaines en vue d'améliorer le cadre de vie des jeunes Scotstownois;

POUR CES MOTIFS,

2023-05-221

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown crée un Conseil jeunes de Scotstown qui a pour mandat d'indiquer aux membres du conseil les projets qu'ils aimeraient dans la municipalité.

Que le conseil municipal de Scotstown invitera au cours des prochains mois une nouvelle rencontre.

ADOPTÉE

5.7 Demande de commandite – Madame Doris Bolduc - Cause cancer (résolution)

Attendu la demande d'appui financier de Madame Doris Bolduc, résidente de Scotstown dans le cadre du Défi des Îles-de-la-Madeleine, soit une marche de 160 km qui doit avoir lieu au mois de juin 2023;

Attendu que cet événement vise à recueillir des fonds pour la Fondation québécoise du cancer pour soutenir au quotidien les Québécois.es atteint.es d'un cancer et leurs proches par des services qui combent des besoins concrets et facilitent l'accès aux traitements en oncologie;

2023-05-222

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accorde un montant de cinquante dollars (50 \$) à Madame Doris Bolduc pour le financement dans la démarche pour soutenir les Québécois.es atteint.es d'un cancer et leurs proches.

ADOPTÉE

5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : mai 2023

Considérant que des rencontres, formations, webinaires et autres peuvent avoir lieu au cours du mois de mai et qui sont d'intérêts pour des dossiers en cours ou pour obtenir des informations pour des projets;

2023-05-223

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales et/ou organismes régionaux.

ADOPTÉE

5.9 Route 257 – Travaux et règlement d'emprunt 502-22

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, indique que des informations ont été prises concernant le règlement d'emprunt 502-22 pour les travaux effectués sur la route 257 pour les travaux de voirie et de remplacement des canalisations d'aqueduc et d'égout.

- Le règlement 502-22 a été validement adopté
- Les travaux sont susceptibles de bénéficier à toute la municipalité
- Le MAMH a approuvé le règlement

Si des citoyens veulent contester le règlement 502-22, ceux-ci doivent prendre les procédures juridiques qui s'imposent.

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Mandat pour préventionniste (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown doit faire l'inspection des immeubles identifiés au Schéma de couverture de risques pour les catégories de risques élevés et très élevés selon certaines fréquences;

Attendu que la Ville de Scotstown a demandé une estimation à la Régie des Rivières pour les services d'inspection, selon une liste fournie par le directeur incendie de Scotstown ;

2023-05-224

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown retienne les services du préventionniste de la Régie des Rivières selon le courriel reçu de Monsieur Stéphane Laroche, directeur incendie de la régie en date du 24 avril 2023 au coût de 325/par dossier (soit inspection et réinspection au besoin);

Que la liste des immeubles à visiter en 2023 sera préparée par Monsieur René Charron, Directeur incendie, selon les critères établis par le Schéma de couverture de risques;

La Municipalité doit :

- Envoyer une lettre d'avis de visite aux propriétaires des risques faibles à visiter,
- Aviser leurs citoyens par le biais du journal local, du site internet de la municipalité ou d'un avis postal que des visites de prévention auront lieu avec la date prévue;
- Produire une lettre d'autorisation à la personne qui fera les visites qu'il devra présenter aux citoyens lors de leur arrivée sur les lieux, attestant le mandat octroyé à la Régie des Rivières.

Le préventionniste de la Régie des Rivières produira le travail suivant :

- Visite de prévention des risques élevés et très élevés identifiés au Schéma de couverture de risques et ;
- Conception et remise des rapports des lieux visités et des anomalies à corriger.
- Conception d'un rapport dans le cas d'une modification de classement d'un immeuble identifié au schéma comme risque élevé ou très élevé et qui ne correspond plus aux critères.

Le préventionniste sera accompagné par Monsieur René Charron, directeur incendie de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

6.1.1.1 Visite des risques élevés et très élevés – Avis aux propriétaires(résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2023-05-224 adoptée le 2 mai 2023 pour le mandat de vérification des risques élevés et très élevés

2023-05-225

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la liste des immeubles dans les catégories « risques élevés » et « risques très élevés » qui doivent être visités en 2023 soit préparée par Monsieur René Charron, directeur incendie du Service incendie de la Ville de Scotstown selon les visites effectuées au cours des dernières années.

La liste sera transmise au bureau municipal pour une mise à jour du registre.

ADOPTÉE

6.1.2 Candidat pompier (résolution)

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown désire offrir à ses citoyens un service de qualité ;

ATTENDU la recommandation de M. René Charron, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown, datée du 23 avril 2023.

2023-05-226

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'ENGAGER Madame Annie Rochon à titre de candidate pompière pour le service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

Madame Rochon devra suivre la formation POMPIER 1 dans le délai exigé par le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal de la Loi sur la sécurité incendie. Les informations seront fournies à Madame Rochon.

La Ville de Scotstown s'engage à payer les frais d'inscription de la formation, le temps et les frais reliés à cet engagement à même le budget courant de la municipalité.

ADOPTÉE

6.1.3 Candidat pompier (résolution)

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown désire offrir à ses citoyens un service de qualité ;

ATTENDU la recommandation de M. René Charron, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown, datée du 23 avril 2023.

2023-05-227

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'ENGAGER Monsieur Claude Valade à titre de candidat pompier pour le service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

Monsieur Valade devra suivre la formation POMPIER 1 dans le délai exigé par le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal de la Loi sur la sécurité incendie. Les informations seront fournies à Monsieur Valade.

La Ville de Scotstown s'engage à payer les frais d'inscription de la formation, le temps et les frais reliés à cet engagement à même le budget courant de la municipalité.

ADOPTÉE

6.1.4 Achats :

6.1.4.1 Téléavertisseurs (résolution)

Attendu que certains téléavertisseurs ne reçoivent pas parfaitement les essais hebdomadaires de signal et d'appels;

Attendu l'arrivée de nouveaux candidats pompiers au sein du Service incendie de la Ville de Scotstown;

Attendu la réception d'une estimation pour l'achat de deux (2) téléavertisseurs auprès de la compagnie Groupe Communication Plus;

2023-05-228

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise qu'une vérification des téléavertisseurs démontrant un problème de réception des appels et messages soit effectuée et que les appareils soient réparés si nécessaire;

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) téléavertisseurs auprès de la compagnie Groupe Communication Plus :

. 2 Pagettes Motorola Minitor VI UHF au montant de 585.00\$ chacun excluant les taxes;

. Piles, attaches à la ceinture et chargeur;

Garantie 24 mois sur la pagette et 12 mois sur les accessoires

Pour un montant total de 1 345,21 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

6.1.4.2 Pièces pour défibrillateur (résolution)

Considérant que le Service incendie de Scotstown possède un défibrillateur qui est un équipement essentiel dans l'exercice de leur fonction;

Considérant que tous les deux ans, il faut renouveler l'étui des électrodes de défibrillation, car le gel des électrodes perd de son efficacité au fil du temps;

Considérant qu'il est important de respecter la date de péremption indiquée sur le sachet des électrodes de votre défibrillateur;

Considérant la réception d'un message de la compagnie fournissant les équipements pour le défibrillateur annonçant que les électrodes doivent être remplacés;

2023-05-229

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat des équipements pour le défibrillateur auprès de la compagnie SP Medical, soit :

. Batterie CR + / Express Charge-Pak 2 électrodes – Adulte (ensemble) : coût : 430 \$ sans les taxes;

. Électrode pédiatrique CR + /Lifepack 500/1000 - ENS. DEPART : coût : 297 \$ sans les taxes;

Pour un montant total de 835,87 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

6.1.4.3 Équipements de sécurité (exemple : bottes) pour candidats pompiers (résolution)

Considérant l'arrivée de nouveaux candidats pompiers au sein du service incendie de la Ville de Scotstown;

Considérant que les personnes qui sont en fonction au sein du service incendie doivent avoir les équipements de sécurité pour une protection adéquate;

2023-05-230

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat d'équipements pour les candidats pompiers, soit bottes, gants, etc., selon les recommandations du directeur incendie.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Stationnement de véhicule nuisant à la circulation et règlement d'application (résolution)

Considérant que certaines rues dans le périmètre urbain de Scotstown sont étroites et que des véhicules se stationnent fréquemment des deux côtés de la rue ou trop près de l'intersection ce qui nuit à la circulation régulière ;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu plusieurs plaintes à cet effet;

Considérant que la partie de la chaussée réservée à la circulation qui est obstruée par des véhicules stationnés peut nuire aux véhicules incendie ou d'urgence s'ils doivent se rendre pour une intervention ;

POUR CES MOTIFS,

2023-05-231

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat des panneaux de signalisation interdisant le stationnement sur certaines rues du périmètre urbain qui sont étroites et qui n'ont pas d'espace de stationnement spécifique et dont la circulation peut avoir lieu en tout temps de jour et de nuit sans entraves.

ADOPTÉE

7.2 MTQ - Programme d'aide à la voirie locale. (PAVL.) – Demande aide financière (résolution)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports met à la disposition des municipalités un programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a planifié pour l'année 2023 divers travaux de réfection sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT que ces travaux peuvent exiger des dépenses de plus de 120 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a moins de 10 km de réseau routier à entretenir, mais que les sommes exigées pour un maintien minimal sont très importantes pour une municipalité défavorisée;

2023-05-232

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown achemine une demande d'aide financière au montant de 100 000 \$ pour des travaux sur le réseau routier pour l'année 2023 afin de maintenir un réseau sécuritaire pour les usagers.

Les travaux visés par cette demande s'effectueront sur les rues et chemins suivants :

Rue Argyle Est : creusage de fossés et pavage;

Rue Osborne Est : creusage de fossés et pavage;

Intersection de la rue Coleman avec le chemin Victoria Ouest : drainage et ponceau pour éviter l'érosion;

Rue Gordon : construction, rechargement et creusage de fossés;

Chemin Dell : travaux de rechargement;

Rues Scots, Hope : creusage de fossés;

Ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier.

Cette résolution sera envoyée à M. François Jacques, député de Mégantic-Compton et copie au Ministère des Transports de l'Estrie.

ADOPTÉE

7.3 Réception des offres de tonte de pelouse de l'Hôtel de Ville – Décision (résolution)

Entendu la résolution 2023-04-186 adoptée lors de la séance du conseil municipal le 4 avril 2023 concernant la demande d'offre de services pour la tonte de pelouse au terrain de l'Hôtel de Ville, la partie avant et la partie arrière au complet :

Entendu que le conseil municipal a reçu deux offres, soit :

- Terrain de l'Hôtel de Ville :
 - .. Nathalie Lauzon : 2 700 \$ sans taxes;
 - .. Atelier mécanique RC : 2 640 \$ plus les taxes – Coût total avec les taxes : 3 035,34 \$

2023-05-233

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la soumission la plus basse, soit celle de Nathalie Lauzon au montant de 2 700 \$ sans taxes.

Un contrat devra être signé avec Madame Lauzon stipulant les conditions du conseil.

Le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, Directrice générale, à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

7.4 Travaux au printemps

7.4.1 Travaux de niveleuse – Tarif de la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)

ATTENDU que la directrice générale a acheminé une demande par courrier électronique au cours des dernières semaines à la Municipalité du Canton de Hampden dans le but de leur demander la possibilité d'effectuer des travaux de nivelage pour l'année 2023, chemin faisant, c'est-à-dire en continuité avec les travaux de nivelage sur leurs propres chemins pour éviter des retards dans leurs travaux prioritaires;

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Lingwick accepte d'effectuer les travaux de nivelage au taux horaire de 150 \$ selon les conditions émises;

2023-05-234

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le tarif demandé par la Municipalité du Canton de Lingwick pour les travaux de nivelage au taux horaire de 150 \$;

Les chemins visés sont :

- la rue J.B Godin, l'entrée du parc Walter-McKenzie, le chemin Dell, la rue Coleman en amont, le chemin d'accès au réservoir d'eau potable et le chemin d'accès à la station d'épuration une fois par année, si nécessaire.

Tous ces travaux seront exécutés chemin faisant, c'est-à-dire lorsque la Municipalité du Canton de Hampden se rendra sur leur réseau routier (chemin

Franceville), afin d'éliminer les frais de déplacement et seulement lorsque ces travaux ne causent pas de retard dans les travaux priorités par la municipalité.

En dehors des travaux de nivelage en continuité, une demande spéciale pour réparation d'un chemin en raison de dommages importants peut être acheminée à la Municipalité du Canton de Hampden.

ADOPTÉ

7.5 Enlèvement de la neige

7.5.1 Vérification de la fin des travaux de déneigement 2022-2023 et paiement du dernier versement du contrat - Municipalité du Canton de Hampden (résolution)

Attendu qu'une vérification à la fin de la période hivernale 2022-2023 a été effectuée par les conseillers responsables de la voirie pour constater si des infrastructures de la Ville de Scotstown ou à des citoyens ont été endommagées lors de l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que Monsieur Martin Valcourt, conseiller, responsables du comité de voirie au sein du conseil municipal a procédé à cette vérification et qu'il confirme qu'aucun dommage n'a été constaté aux infrastructures municipales et aux propriétés privées;

2023-05-235

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown procède au paiement du dernier versement de l'entretien des chemins d'hiver de la saison 2022-2023 selon l'entente intervenue et l'adoption de la résolution à la Municipalité du Canton de Hampden.

ADOPTÉE

7.5.2 Vérification de la fin des travaux de déneigement 2022-2023 et paiement du dernier versement du contrat – Rémi Cloutier (résolution)

Attendu qu'une vérification à la fin de la période hivernale 2022-2023 a été effectuée par les conseillers responsables de la voirie pour constater si des infrastructures de la Ville de Scotstown ou à des citoyens ont été endommagées lors de l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que Monsieur Martin Valcourt, conseiller, responsables du comité de voirie au sein du conseil municipal a procédé à cette vérification et qu'il confirme qu'aucun dommage n'a été constaté aux infrastructures municipales et aux propriétés privées;

2023-05-236

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown procède au paiement du dernier versement de l'entretien des chemins d'hiver de la saison 2022-2023 selon le contrat intervenu avec Monsieur Rémi Cloutier et l'adoption de la résolution à ce sujet.

ADOPTÉE

7.5.3 Entretien des chemins d'hiver : rue de Ditton, rue Albert et chemin MacNamee – Demande à la Municipalité du Canton de Hampden pour les prochaines années (résolution)

2023-05-237

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à la Municipalité du Canton de Hampden si elle est intéressée à offrir ses services à la Ville de Scotstown pour l'entretien des chemins d'hiver concernant la rue de Ditton, le chemin MacNamee et la rue Albert pour une période de 3 ans par entente intermunicipale de fourniture de services ;

Qu'advenant qu'elle soit intéressée, elle devra fournir un prix du kilomètre pour chacune des années selon des conditions qui seront établies et un projet d'entente intermunicipale sera soumis à la Municipalité de Hampden;

Que l'entretien, déneigement et sablage des chemins mentionnés représente une longueur approximative de 4 kilomètres;

Que la réception de la réponse de la municipalité de Hampden sera soumise aux membres du conseil pour décision pour finale.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 TECQ – Rue de Ditton

8.1.1 Plan de marquage à toutes les intersections (résolution)

Considérant les travaux d'infrastructures entrepris l'an dernier sur la rue de Ditton et qu'ils seront poursuivis au cours des prochaines semaines par divers travaux et la deuxième couche de pavage;

Considérant qu'il est prévu le marquage sur la chaussée pour une sécurité maximum;

2023-05-238

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande le marquage suivant :

- . Ligne blanche de chaque côté des voies de circulation;
- . Ligne jaune au centre de la chaussée;
- . Ligne pour traverse de piéton à chacune des intersections
- . Ligne pour les espaces de stationnement.

ADOPTÉE

8.1.2 Travaux à finaliser (résolution)

Considérant les travaux d'infrastructures entrepris l'an dernier sur la rue de Ditton et qu'ils doivent être terminés au cours des prochaines semaines par la deuxième couche de pavage et certains travaux identifiés à l'automne 2022;

Considérant la liste préparée par la firme d'ingénieurs EXP des travaux qui doivent être terminés;

2023-05-239

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal a pris connaissance des travaux sur la rue de Ditton à terminer et accepte la liste suivante :

No item	Déficiences et/ou Travaux à compléter	Date (AAAA-MM-JJ)			
		Observée	Corrigée	Vérifiée (date/initiales)	Réglée
	Général				

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

01-1	Fournir les relevés d'arpentage finaux (tel que construit) de l'ensemble du projet	2022-11-28 SPr			
01-2	Fournir une quittance de Bell Canada en lien avec le massif de béton endommagé lors de la réalisation des travaux au chaînage 0+160	2022-11-28 SPr			
01-3	Régler le litige en lien avec les accessoires existants à récupérer endommagés par l'entrepreneur lors de la réalisation des travaux (vanne, poteau d'incendie, etc.)	2022-11-28 SPr			
01-4	Régler le litige en lien avec le pavage existant endommagé par les équipements sur chenille de l'entrepreneur lors de la réalisation des travaux	2022-11-28 SPr			
01-5	Régler le litige en lien avec la coupure d'eau / fuite d'eau majeure du 4 octobre 2022	2022-11-28 SPr			
01-6	Établir le montant du crédit à fournir à la ville en lien avec les conduites existantes désaffectées qui devaient initialement être enlevées dans le cadre du projet	2022-11-28 SPr			
01-7	Compléter la remise en état des lieux du terrain vacant situé au bout de la rue Hope	2022-11-28 SPr			
01-8	Compléter la remise en état des lieux de l'aire de stationnement utilisé pour l'installation de la roulotte de chantier lors de la réalisation des travaux	2022-11-28 SPr			
01-9	Valider le bon fonctionnement du drainage des poteaux d'incendie avec un représentant de la ville au printemps 2023	2022-11-28 SPr			
01-10	À surveiller : Réévaluer les actions à prendre en lien avec les sols contaminés en réserve sur le terrain vacant au bout de la rue Hope à la suite de la réception des résultats de caractérisation environnementale	2022-11-28 SPr			
01-11	À surveiller : Réévaluer en collaboration avec la ville la problématique d'odeur d'égout récurrente dans la propriété du n° civique 82	2022-11-28 SPr			
	Rue de Ditton				
01-12	Compléter les travaux de pavage de la couche de surface au printemps 2023	2022-11-28 SPr			
01-13	Compléter le marquage permanent de la chaussée au printemps 2023	2022-11-28 SPr			
01-14	Compléter l'installation des panneaux de petite signalisation permanente	2022-11-28 SPr			

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

01-15	Ramasser l'ensemble des piquets d'arpentage restants sur le site des travaux	2022-11-28 SPr			
01-16	Compléter les travaux d'engazonnement par plaques au printemps 2023 (plusieurs retouches à réaliser sur la majorité des terrains privés)	2022-11-28 SPr			
01-17	Compléter des retouches dans l'ensemble des entrées privées en gravier, notamment dans les entrées privées des nos civiques 37, 45, 80, 82, 103, 107 et 126	2022-11-28 SPr			
01-18	Ajuster la hauteur finale de l'ensemble des poteaux de service au printemps 2023, notamment ceux des nos civiques 93 et 101	2022-11-28 SPr			
01-19	Compléter l'escalier et/ou le sentier piétonnier en béton du n° civique 11	2022-11-28 SPr			
01-20	Compléter le muret de blocs et les travaux connexes sur la propriété du n° civique 39	2022-11-28 SPr			
01-21	Compléter le pavage de l'entrée privée du n° civique 37 (garage Brochu)	2022-11-28 SPr			
01-22	Réparer le pavage de la piste cyclable endommagé lors de la réalisation des travaux (chaînages 0+100 et 0+380)	2022-11-28 SPr			
01-23	Réparer le pavage de la piste cyclable endommagé lors de la réalisation des travaux (chaînages 0+100 et 0+380)	2022-11-28 SPr			
01-24	Ajuster les échelons dans les regards S4, S8 et S9	2022-11-28 SPr			
01-25	Ajouter une section de béton de manière à rehausser le regard S7 (hors chaussée)	2022-11-28 SPr			
01-26	Installer un déflecteur dans le regard S8 (se référer à la directive de chantier DCR-02)	2022-11-28 SPr			
01-27	Corriger l'empierrement de protection à la sortie du ponceau de l'entrée privée du n° civique 31 de la rue Scott	2022-11-28 SPr			
01-28	Abaisser la grille du regard-puisard RP7 de manière à assurer un drainage adéquat du terrain proposé de ce secteur	2022-11-28 SPr			
01-29	Compléter les travaux de reprofilage et d'engazonnement par plaques du talus de la propriété du n° civique 118	2022-11-28 SPr			
01-30	Compléter les travaux de rechargement granulaire des accotements de la chaussée entre les chaînages 0+610 et 0+665	2022-11-28 SPr			
01-31	À surveiller : Réévaluer au printemps 2023 la nécessité d'effectuer des retouches sur l'ensemble des zones	2022-11-28 SPr			

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023**

	d'empierrement de protection du projet				
01-32	À surveiller : Réévaluer au printemps 2023 l'ensemble des bordures de béton de la rue (quelques bordures endommagées lors de la réalisation des travaux)	2022-11-28 SPr			
01-33	À surveiller : Réévaluer au printemps 2023 la nécessité d'ajouter un îlot engazonné dans le stationnement du n° civique 37 (garage Brochu)	2022-11-28 SPr			
01-34	À surveiller : Valider au printemps 2023 la nécessité d'ajouter un puisard hors chaussée au chaînage 0+640d afin de capter les eaux de surface de ce secteur	2022-11-28 SPr			
01-35	À surveiller : Réévaluer au printemps 2023 l'efficacité du drain de surface privé situé entre les nos civiques 103 et 106 (débordement d'eau occasionnel dans la rue)	2022-11-28 SPr			
	Inspections, essais et vérifications des conduites				
01-36	Compléter l'inspection par caméra du réseau d'égout pluvial (réseau local dans les intersections des rues Victoria et Osborne)	2022-11-28 SPr			
01-37	À surveiller : Réévaluer, lors de l'inspection finale, le comportement des joints de la conduite d'égout pluviale dans l'intersection de la rue Gordon	2022-11-28 SPr			
01-38	À surveiller : Réévaluer, lors de l'inspection finale, le comportement du bas fond ($\pm 20\%$) observé à la sortie du regard P6	2022-11-28 SPr			

ADOPTÉE

8.2 Entériner les travaux de la fuite d'eau sur la rue de Ditton, le 25 avril 2023 (résolution)

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le 21 avril dernier en bordure du chemin Victoria Ouest;

Considérant que la fuite est située sur l'emprise du terrain de la ville, soit en bordure de la piste cyclable, près du 31-33, chemin Victoria Ouest et en face du 30, chemin Victoria Ouest;

Considérant qu'il était essentiel de réparer cette fuite d'eau, les services de la rétrocaveuse de Monsieur Daniel Beauchesne ont été engagés pour les travaux d'excavation le 25 avril 2023;

Considérant que les travaux ont été effectués sous la supervision d'Aquatech, entreprise responsable de l'exploitation des réseaux municipaux;

2023-05-240

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les travaux reliés à la réparation de la fuite d'eau sur la piste cyclable en bordure du chemin Victoria Ouest (route 214) le 25 avril 2023 ainsi que toutes dépenses engendrées.

Que les coûts ne sont pas tous connus actuellement en raison que les factures n'ont pas été reçues actuellement.

Un rapport sera remis aux membres du conseil à la suite de la réception de toutes les factures.

ADOPTÉE

8.3 Aqueduc – Nettoyage du réseau – Semaine du 10 mai 2023 (résolution)

Considérant que le nettoyage du réseau d'eau potable est effectué deux (2) fois par année selon le contrat en vigueur pour l'exploitation des réseaux municipaux avec la firme Aquatech;

Considérant que la technicienne responsable du secteur de la Ville de Scotstown a planifié les travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc entre le 15 et le 18 mai prochain;

2023-05-241

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal prennent connaissance de ces informations qui seront diffusées dans la prochaine édition de l'Info-Scotstown et sur la page Facebook;

Que l'employé municipal assistera l'employé de la firme Aquatech lors du nettoyage du réseau d'eau potable;

ADOPTÉE

8.4 Égout - Purgeur d'air poste de pompage principal défectueux (résolution)

Considérant qu'un purgeur d'air au poste de pompage principal est défectueux;

Considérant que la technicienne de la firme Aquatech responsable de l'exploitation des réseaux municipaux a remis une estimation du coût d'un purgeur d'air neuf du même modèle

2023-05-242

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal autorisent l'achat d'un purgeur d'air pour le poste de pompage principal de modèle : EVCUATN/DPRESN d'air, FNPT,2X1, CI au montant de 3 421,94 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

8.5 Mandat pour réalisation d'une évaluation sommaire des capacités résiduelles de la station d'épuration des eaux usées et de l'usine de production d'eau potable (résolution)

Considérant que le conseil municipal veut une évaluation sommaire des capacités résiduelles de la station d'épuration des eaux usées et de l'usine de production d'eau potable;

Considérant que les informations obtenues par cette évaluation peuvent avoir un impact important pour tout projet de développement résidentiel, commercial et/ou industriel sur le territoire de ville;

Considérant qu'une estimation a été demandée à la firme d'ingénieurs EXP (Sherbrooke);

2023-05-243

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate la firme d'ingénieurs EXP pour réaliser le bilan sommaire de sa station d'épuration par étangs aérés et de celle de son usine de production d'eau potable afin d'être en mesure de connaître les capacités résiduelles des ouvrages existants dans le but de planifier les futurs développements de son territoire.

Activités proposées

Les activités proposées pour réaliser ce mandat comprennent :

- Visite de la station d'épuration et de l'usine de production d'eau potable;
- Examen visuel des équipements de procédés en place;
- Analyse sommaire des données d'opération des dernières années (2019-2022);
- Bilan des conditions d'exploitation générales de la station d'épuration et de l'usine de production d'eau potable à partir de la documentation de suivi disponible;
- Évaluation sommaire des capacités résiduelles de la station d'épuration des eaux usées et de l'usine de production d'eau potable en termes de nombre de personnes équivalentes;
- Production d'une lettre technique d'avant-projet qui permettra de définir sommairement les capacités résiduelles des ouvrages en place.

Services exclus

Les services suivants ne font pas partie du présent mandat (non limitatif) :

- Le bilan complet des conditions d'exploitation de la station d'épuration et de l'usine de production d'eau potable à partir de la vérification de la capacité résiduelle de chacun des équipements existants plutôt que de faire une analyse sommaire à partir des données d'opération;
- L'évaluation du réseau d'égout sanitaire et du poste de pompage;
- L'évaluation du réseau d'eau potable.

Rémunération et détermination des honoraires

Pour cette assistance technique, nous proposons une tarification sur base horaire selon le décret 1235-87 du gouvernement du Québec jusqu'à un maximum que nous évaluons à 5 000 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

8.6 Service intermunicipal LSHLC

8.6.1 Nom du service (résolution)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown et les Municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie et Lingwick ont conclu une entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques;

CONSIDÉRANT QUE le nom du service intermunicipal a été inscrit et désigné dans l'entente intermunicipale par la première lettre du nom des municipalités parties à l'entente, soit « LSHLC » pour Lingwick – Scotstown – Hampden – La Patrie – Chartierville;

Considérant que les membres du comité de l'entente souhaitent que le « service intermunicipal » soit nommé par un nom plus représentatif;

2023-05-244

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les municipalités parties à l'entente proposent un nom qui désignera le service en place et pour préparer le lettrage sur le camion neuf acquis.

ADOPTÉE

8.6.2 Réception soumission pour le service de collectes des encombrants (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2023-04-190 adoptée lors de la séance du 4 avril 2023 concernant la demande d'un appel d'offres pour le service des collectes des encombrants dans les cinq municipalités membres du Service intermunicipal LSHLC;

Considérant que les municipalités membres du service demandent les collectes suivantes :

- . Au printemps 2023 : Chartierville;
La Patrie;
Lingwick;
Scotstown.

- . À l'automne 2023 : Chartierville;
Hampden;
La Patrie.

Considérant que la demande a été transmise à trois entreprises, soit :

- . S.D. Taylor Transport Inc.;
- . Sani-Estrie;
- . Services sanitaires Denis Fortier Inc.

Considérant qu'à la date limite, soit le 13 avril 2023 à 15 h, une (1) seule soumission a été reçue, soit de S.D. Taylor Transport Inc.;

Considérant que la soumission de S.D. Taylor Transport Inc. est conforme au devis;

Considérant que la soumission reçue a été remise aux municipalités parties à l'entente;

2023-05-245

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown, gestionnaire du Service intermunicipal LSHLC accepte la soumission de S.D. Taylor Transport Inc., sur recommandation des municipalités membres de l'entente intermunicipale;

Que le tarif demandé est de 218 \$ de l'heure plus les taxes est accepté pour le service des collectes prévues au printemps et à l'automne 2023;

Que les dates des collectes sont les suivantes :

- . Au printemps 2023 : Chartierville : 25 mai 2023
La Patrie : 1^{er} juin 2023
Lingwick : 30 mai 2023
Scotstown : 8 juin 2023

- . À l'automne 2023 : Chartierville : 26 septembre 2023
Hampden : 28 septembre 2023

La Patrie : 5 octobre 2023

Que les collectes doivent être effectuées entre 6 h et 15 h 30 du lundi au vendredi.

Que les encombrants devront être acheminés au centre de valorisation établi par la MRC à la fin de chaque jour de collecte.

Que les rapports des pesées transportées au site d'enfouissement Valoris devront être remis au bureau municipal de la Ville de Scotstown. Les rapports de pesée devront indiquer clairement le tonnage de chacune des municipalités.

Que le rapport du nombre d'heures pour chacune des municipalités devra être remis pour chacune des saisons, soit la collecte du printemps ainsi que pour la saison de la collecte de l'automne.

Que les rapports doivent accompagner la facturation, il constitue une pièce justificative obligatoire servant à autoriser le paiement.

ADOPTÉE

8.6.3 Calendrier des collectes de juin à décembre 2023 (résolution)

Considérant que le calendrier actuel des collectes des matières résiduelles mis en place par le Service intermunicipal LSHLC prévoit les collectes jusqu'à la fin du mois de mai 2023 ;

Considérant que des projets de calendriers pour les collectes des mois de juin à décembre 2023 ont été soumis au comité du Service intermunicipal LSHLC lors de la rencontre tenue le 27 avril dernier ;

Considérant que le comité souhaite que les calendriers pour chacune des municipalités parties à l'entente prévoient des collectes aux deux semaines pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2023, soit

- . collectes des déchets ;
- . collectes des matières recyclables ;
- Et collectes des matières organiques ;

Considérant que le comité a décidé qu'à compter du mois d'octobre ainsi que pour les mois de novembre et décembre 2023, les fréquences des collectes seront effectuées mensuellement ainsi :

- . 2 collectes des matières recyclables ;
- . 1 collecte des déchets ;
- Et une collecte des matières organiques;

2023-05-246

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le calendrier proposé pour les mois de juin à décembre 2023.

Le calendrier sera distribué à toutes les résidences, commerces et industries dans la prochaine édition de l'Info-Scotstown et diffusé sur le site web.

ADOPTÉE

8.6.4 Collants pour bacs noirs – Demande d'estimation (résolution)

Considérant que le conseil municipal veut améliorer la collecte des déchets par l'identification des personnes qui possèdent 2 bacs roulants et qui sont

enregistrées pour utiliser 2 bacs en acquittant le tarif annuel fixé par le règlement en vigueur;

Considérant que le conseil municipal veut s'inspirer d'une méthode visant d'appliquer un collant sur chaque bac roulant des citoyens qui sont inscrit aux données de base dans Sygem pour la taxation annuelle et que les bacs non inscrits, soit un 2^e bac à une même adresse n'est pas de collants;

2023-05-247

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande d'estimation soit demandée auprès de deux entreprises minimum pour des collants avec le logo de la Ville;

Que des estimations soient demandées pour les municipalités parties à l'entente intermunicipale LSHLC qui n'ont pas déjà de collants pour obtenir un coût dans le but de procéder à un achat regroupé et profiter d'une potentielle économie.

ADOPTÉE

8.7 Avis aux propriétaires utilisant un 2^e bac pour les déchets et non facturés (résolution)

Considérant l'adoption du règlement 505-22 lors de la séance 6 décembre 2022 fixant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'année 2023;

Considérant que l'article 10.2 du règlement 505-22 stipule l'énoncé suivant :

10.2 *Résidence utilisant un 2e bac pour la collecte des déchets*

Qu'un 2^e tarif supplémentaire soit exigé et prélevé pour le service de collecte, transport et de disposition des matières résiduelles et recyclables, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un bâtiment habitable, logement imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, si un 2e bac roulant est utilisé pour la collecte des déchets.

Ce tarif supplémentaire est fixé à 215,25 \$ / année par unité d'habitation utilisant un 2e bac.

Les résidences ayant un commerce dans une partie de logement, les commerces spécifiques, les industries peuvent utiliser plus d'un bac pour la collecte des déchets, car ils sont identifiés dans le tableau de l'article 9 avec le nombre d'unités facturées.

Considérant que lors des dernières collectes des déchets, il a été remarqué que plusieurs adresses civiques utilisaient deux (2) bacs roulants sans qu'ils soient enregistrés dans les données de base du module de taxation pour les frais;

Considérant qu'il est important que l'équité soit imposée envers tous les citoyens de la municipalité;

2023-05-248

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une lettre soit transmise aux citoyens utilisant 2 bacs pour la collecte des déchets les avisant que des frais leur seront imposés pour l'utilisation du deuxième bac selon le règlement 505-22.

ADOPTÉE

8.8 MRC HSF - Comité environnement de la MRC - Représentants de la ville et substitut (résolution)

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a adopté les résolutions 2023-04-282 et 2023-04-283 modifiant la constitution du comité Environnement lors de leur l'assemblée ordinaire du mercredi 19 avril 2023 ;

Considérant que la résolution 2023-04-282 stipule que les 14 conseils municipaux nommeront leur représentant ;

Considérant que la résolution 2023-04-283 ajoute un représentant de chacune des municipalités et que Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, est nommé pour représenter la Ville de Scotstown;

2023-05-249

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Cathy Roy, conseillère, est nommée substitut au comité Environnement de la MRC du Haut-Saint-François pour remplacer Monsieur Désilets en cas d'absence.

ADOPTÉE

8.9 RAPPEL - Écocentre mobile et collecte des équipements électroniques désuets / collecte des vêtements usagés – Date : 6 mai 2023

Un rappel est fait pour la tenue de l'écocentre mobile et la collecte des équipements électroniques désuets qui a lieu samedi 6 mai de 9 h à 14 h au garage municipal.

La collecte des vêtements usagés a également lieu la même journée de 9 h à 15 h par la porte arrière de l'Hôtel de Ville.

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Tour de télécommunication cellulaire de l'entreprise Bell – Démarches à la CPTAQ (résolution)

CONSIDÉRANT QUE Bell a entrepris des démarches auprès de la CPTAQ en vue de faire reconnaître des droits acquis institutionnels au chemin d'accès situé sur les lots 6 009 100, 6 056 457 et 4 774 017 menant au réservoir d'eau potable de la municipalité sur le lot 4 773 937;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches ont débuté à l'été 2022, mais que la municipalité n'était pas en mesure de fournir la totalité des documents requis faute de leurs disponibilités (anciens rôles d'évaluation) et que le dossier était incomplet pour la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'en référence à une démarche parallèle, Bell demandait à la CPTAQ une autorisation d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture en vue d'utiliser le chemin existant et y installer une ligne électrique (dossier 437425), ce chemin étant déjà aménagé et utilisé à des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation préliminaire (OP) émise par celle-ci au dossier 437425 est négative;

CONSIDÉRANT QUE l'OP émise par la CPTAQ comporte des erreurs de faits portant l'historique des installations que la municipalité est en mesure de rectifier;

CONSIDÉRANT

Que le réservoir d'eau potable a été construit et installé sur le lot connu actuellement comme le lot 4 773 937 du cadastre du Québec au début des

années 1900, un premier titre le mentionnant en 1911 (Acte enregistré #29780 de la circonscription foncière de Compton);

CONSIDÉRANT QU'à travers les années, l'entretien de la végétation au-dessus du réservoir avait été négligé et qu'un déboisement a été effectué vers l'année 2014 pour dégager le site et ainsi assurer l'intégrité du réservoir d'eau potable municipal et est maintenu tous les ans depuis cette période;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage notariée datée de 1934 (#48875RB), renouvelée en 1946 (#58854RB) autorise la construction, la réparation et l'entretien d'une conduite d'eau potable à l'endroit où se trouve le chemin;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, la conduite d'aqueduc est toujours restée en place et que cette servitude localisée sur les lots 6056457 et 4774017; a été utilisée depuis pour accéder au réservoir d'eau potable municipal;

CONSIDÉRANT QU'un chemin d'accès a ainsi été aménagé sur les lots 6056457 et 4774017 bien avant 1978 (avènement de la LPTAA) à même la servitude, car un accès en tout temps au réservoir est nécessaire pour la sécurité de l'approvisionnement en eau potable des citoyens et l'entretien de l'infrastructure;

En conséquence,

2023-05-250

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de reconnaître les droits acquis institutionnels allégués pour le chemin existant, la servitude d'aqueduc et de passage.

DE PERMETTRE l'installation de la ligne électrique là où planifiée et demandée par l'entreprise Bell pour alimenter la tour de télécommunication nécessaire à la communauté locale et éventuellement, le réservoir municipal.

DE PERMETTRE d'utiliser le chemin existant pour accéder aux installations de télécommunication de Bell.

ADOPTÉE

9.2 Dossier FRR-4

9.2.1 Acceptation estimation dalle de béton pour la patinoire (résolution)

Considérant que le conseil municipal veut aménager des infrastructures durables pour le terrain multisport et étudie depuis plusieurs mois la construction d'une dalle de béton pour la patinoire ;

Considérant la réception d'une estimation de l'entreprise Léo Barolet et Cie en date du 14 avril 2023 pour une dalle d'une grandeur de 80' x 60' x 6'' pour la patinoire au montant de 64 102,01 \$ incluant les taxes;

2023-05-251

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'estimation de l'entreprise Léo Barolet et Cie et octroi le contrat de gré à gré au montant de 64 102,01 \$ incluant les taxes pour les travaux suivants :

Description des travaux :

Dalle pour la patinoire de : 80' x 60' x 6"

- . creuser l'orteil au contour et la compacter;
- . drain de contour avec pierre concasser;
- . conduire le drain 50';
- . coffrage de la dalle 80' x 60' x 6" ;
- . avec orteil au contour extérieur de 24" x 10";
- . armature 15mm au 300mm carré;
- . béton 30 mpa 77 mètres cube;
- . polissage et trait de scie;
- . décoffrer et enterrer;
- . pompe à béton incluse.

Tout matériel et main-d'œuvre pour le prix de :

	55 753,00 \$
T.P.S. 5 %	2 787,65 \$
T.V.Q. 9,975 %	<u>5 561,36 \$</u>
	64 102,01 \$

Acompte au début des travaux 50%

Les travaux seront effectués au printemps 2023.

Que ce projet soit financé en partie par le Programme FRR, volet 4.

ADOPTÉE

9.2.2 Projet : Murmure de chez nous (projection) (résolution)

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden a présenté le projet « Murmures de chez nous » à la Ville de Scotstown pour un développement d'une offre touristique nocturne sur le Circuit des sheds panoramiques mais qui pourrait être offert au Parc Walter-MacKenzie ;

Considérant que le CLD du Haut-St-François aimerait développer une offre nocturne sur le Circuit des sheds panoramiques, il propose de développer une offre touristique complémentaire visant l'attractivité de nouvelles clientèles et la prolongation de séjours des visiteurs tout en étant une offre complémentaire sur la Route des Sommets, le Chemin des Cantons, les Coeurs villageois et du parc national du Mont-Mégantic ;

Considérant que le Projet Murmures de chez nous est un projet de projections architecturales dans les municipalités qui ont une shed ou un autre endroit pour une projection par municipalité sur un bâtiment patrimonial ou sur un écran naturel. Ces projections architecturales seront des trames narratives images par images, accompagnées de créations musicales, d'une durée d'environ 20 minutes. Le tout sera réalisé par une firme professionnelle et il y aura des projections deux soirs semaines de la fin juin à la mi-septembre, totalisant environ 25 projections annuelles ;

Considérant que les projections débuteraient pour l'été 2025, pour une période de trois ans et le matériel technique appartiendra aux municipalités ;

Considérant que le CLD fera la promotion du projet sur les outils du Circuit des sheds panoramiques, THS collaborera à la promotion, TCE collaborera à la promotion et afin de marquer le coup, des lancements seront effectués au début de la première saison. Les présentations de projections seront offertes sur formule d'événement;

Considérant que le coût total de ce projet est de 318 862 \$ et que le financement sera supporté par différents organismes, partenaires et aides financières comme indiqué dans le document reçu;

Considérant que le coût demandé à la Ville de Scotstown pour participer à ce projet est de dix mille dollars maximum payable sur deux années, soit cinq mille dollars chaque année;

Considérant que les prochaines étapes sont :

- Finaliser le montage financier (trois à six mois);
- Communication entre le CLD et les municipalités partenaires;
- Signature des protocoles d'ententes avec les différents partenaires financiers;
- Formation de comité de suivi;
- Début des recherches de contenu;
- Évaluation des aspects techniques du terrain pour la mise en place des projections ;

2023-05-252

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte de participer au *Projet Murmures de chez nous* pour que les projections soient faites au Parc Walter-MacKenzie dès l'été 2025 et au coût total de dix mille dollars maximum payable sur deux années, soit cinq mille dollars chaque année et conditionnellement à ce que le financement prévu par les partenaires et organismes indiqués dans la brochure soit respecté en totalité.

ADOPTÉE

9.3 Projet de construction résidence sur la rue Gordon et travaux pour la rue – Vérification longueur de rue à finaliser et estimation des coûts (résolution)

Considérant que les propriétaires du lot 4 773 938 du Cadastre du Québec bordant la rue Gordon veulent construire une résidence permanente ;

Considérant que la partie de la rue Gordon visée n'est pas construite pour permettre la circulation routière;

2023-05-253

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal va vérifier quels sont les travaux exigés pour construire la partie de la rue Gordon jusqu'à la limite du terrain appartenant à la Ville de Scotstown ainsi que les coûts d'un tel projet;

Que le conseil municipal étudie également la possibilité de prolonger les conduites des réseaux municipaux pour cette résidence et les exigences du gouvernement en matière d'environnement ainsi que les coûts;

Qu'une rencontre entre le conseil municipal et les propriétaires puisse avoir lieu pour ce projet au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Terrain de sport – Circulation sur le terrain et dépôt de branches ou autres – Diffusion d'un avis d'interdiction (résolution)

Considérant que des personnes circulent avec différents véhicules (voitures, VTT, etc.) sur le terrain municipal entre la rue Argyle et Hope sans autorisation;

Considérant que des personnes vont porter des branches, arbres ou divers matériaux, objets ou déchets sur le terrain municipal sans permission et hors de la journée annuelle permise par le conseil municipal;

Considérant que le conseil municipal ne veut pas que le terrain municipal devienne un dépotoir et sensibilise depuis plusieurs années les citoyens à l'importance que les terrains privés soient maintenus dans un état de propreté;

Considérant que le règlement 465-18, article 9 de la Ville de Scotstown stipule :

Article 9 Déchets divers

Le fait de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, des pneus, des détritiques, des papiers, des contenants vides ou non, de la vitre ou tout rebut de quelque nature que ce soit ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble constitue une nuisance et est prohibé.

Considérant que le règlement 465-18, article 37 de la Ville de Scotstown stipule :

Article 37 Endommager un terrain

Il est interdit d'endommager ou de détruire les pelouses, les arbres ou les plantations de fleurs ou de verdure dans les endroits publics et les places publiques.

2023-05-254

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown diffuse des informations dans l'Info-Scotstown, le journal L'Événement, sur le site web et la page Facebook voulant que toutes personnes qui ne respecteront pas les énoncés du règlement 465-18 recevront un avis et des constats d'infraction pourront être délivrés.

ADOPTÉE

10.2 Camp de Scotstown-Hampden

Considérant que le gouvernement fédéral a accordé du financement dans le cadre du Programme Emploi Canada Été pour seulement deux (2) emplois;

Considérant que le comité responsable de l'organisation du camp de jour étudie la possibilité d'embaucher une troisième personne pour permettre d'offrir le service de camp de jour aux familles de Scotstown et Hampden pour un maximum d'enfants;

Considérant qu'un nombre d'enfants inscrit au camp de jour devra probablement être limité en raison des coûts qu'exige l'embauche du personnel;

2023-05-255

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal appuie les décisions du comité Camp de Scotstown-Hampden pour l'organisation du camp de jour.

ADOPTÉE

10.3 CSLE - Programme « En Estrie, ça bouge! » édition été-automne 2023 (résolution)

Considérant que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie lance une nouvelle période d'appel de projets dans le cadre du programme *En Estrie, ça bouge!*, s'adressant aux municipalités, aux MRC, aux OBNL, aux organismes de loisir pour personnes handicapées et aux écoles;

Considérant que le programme financier a pour objectif de soutenir les initiatives des différents acteurs du loisir et du sport de l'Estrie afin d'accroître les occasions d'être actifs en toutes saisons et d'offrir aux Estriens et aux Estriennes davantage de possibilités de pratique du loisir sous toutes ses formes (activité physique, loisir culturel, loisir scientifique et socio-éducatif, sport et plein air);

2023-05-256

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme *En Estrie, ça bouge* auprès du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;

Que le projet vise à faire ligner la dalle de béton qui sera construite pour la patinoire et qui pourra servir pour différents sports : basketball, etc.;

Que soit également prévue dans ce projet l'installation permanente de poteaux et paniers de basketball de chaque côté de la dalle de béton;

Que la dalle de béton construite pour le jeu de palet soit sablée et lignée;

Que Madame Monique Polard, Directrice générale, est mandatée pour déposer et signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.4 Local pour les activités de la Maison des jeunes (résolution)

Considérant que les travaux de rénovation d'un local au sous-sol de l'Hôtel de Ville sont terminés;

2023-05-257

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la Maison des jeunes de Scotstown à utiliser ledit local et a transféré leur mobilier et leurs équipements après le 6 mai 2023.

Que les membres de l'organisme Maison des jeunes sont responsables de maintenir le local propre en tout temps ainsi que la salle de toilette.

Qu'ils devront aviser le bureau municipal immédiatement s'il survient un bris ou dommage dans le local dans le but que des réparations soient entreprises rapidement.

ADOPTÉE

10.5 RAPPEL – Distribution des plants d'arbres : 27 mai 2023 à Hampden

Considérant qu'une demande de plants d'arbres a été déposée dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et qu'elle a été acceptée;

Considérant que la distribution des plants d'arbres aura lieu conjointement avec la Municipalité du Canton de Hampden le 27 mai prochain à Hampden;

2023-05-258

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que cet événement soit diffusé dans l'Info-Scotstown ainsi que sur la page Facebook de la ville.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Fonds AgriEsprit de Financement agricole du Canada (résolution)

Entendu l'ouverture du Programme Fonds AgriEsprit de FAC offrant une aide financière pour des projets d'immobilisations qui permettra d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens dans une collectivité rurale;

Entendu que le conseil municipal veut déposer une demande dans le cadre du programme Fonds AgriEsprit de FAC pour l'achat d'équipements nautiques pour le service incendie pour des interventions sur la rivière ;

2023-05-259

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme Fonds AgriEsprit de FAC visant l'achat d'un bateau et des équipements nautiques pour le Service incendie de Scotstown.

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit et autorisée à procéder à la demande de ce projet et à signer les documents au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

11.2 Contour autour de la cheminée – Achat de matériaux (résolution)

Considérant que le contour de bois autour de la cheminée exige des réparations, car son état s'est détérioré au cours des années ;

Considérant que le contour offre des enseignes avec des illustrations sur la vie passée de Scotstown ;

2023-05-260

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat des matériaux nécessaires pour la construction et réparation d'un nouveau contour autour de la cheminée pour préserver les illustrations déjà en place.

Qu'un budget au montant maximum de deux mille dollars (2 000 \$) soit adopté pour les réparations et que les travaux soient effectués par les employés municipaux.

ADOPTÉE

11.3 Comité embellissement - Demande voyage de terre pour plantation d'arbres (résolution)

Considérant que la demande de terre provient de la Société de Développement de Scotstown-Hampden et non du Comité d'embellissement;

Considérant que la demande est pour obtenir de la terre pour la plantation d'arbres au Parc Walter-MacKenzie;

2023-05-261

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville fournisse la terre nécessaire pour la plantation d'arbres au Parc Walter-MacKenzie à la demande de la Société de Développement Scotstown-Hampden.

ADOPTÉE

11.4 Sifflet de train – Commentaires pour demande d’arrêt (information)

Considérant que la ville a reçu dernièrement une demande d’un citoyen pour la possibilité que le train ne siffle pas aux passages à niveau dans Scotstown;

Considérant qu’un processus est établi pour une telle demande et que la municipalité doit consulter la compagnie de chemin de fer pour évaluer la faisabilité d’une telle demande ;

2023-05-262

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown consulte la compagnie de chemin de fer pour entamer l’interdiction de sifflet aux passages à niveau de Scotstown.

Ce dossier est reporté pour faire les étapes selon le suivi de la consultation auprès de la compagnie de chemin de fer.

ADOPTÉE

11.5 Entretien de la piste cyclable en alternance avec la Municipalité de Hampden (résolution)

Considérant que la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots doit être ouverte le 19 mai prochain;

Considérant que les travaux d’entretien de la piste sont effectués par la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden sous la gestion de la Ville de Scotstown selon l’entente conclue avec la MRC du Haut-Saint-François;

Considérant qu’à la suite d’une conversation téléphonique le 1^{er} mai dernier, Madame Roy, directrice générale, de la Municipalité de Hampden indiquait que les employés de Hampden feront la vérification et l’entretien de la piste cyclable pendant le mois de mai, car ils ne peuvent faire d’entretien au cours du mois de juin;

Considérant qu’il a été proposé par la directrice générale de Scotstown que le mois de juin serait entretenu par le(s) employé(s) de Scotstown et pour le reste de la saison, les travaux peuvent se faire en alternance entre les deux municipalités, soit :

- . Juillet : Hampden ;
- . Août : Scotstown ;
- . Septembre : Hampden ;
- . Octobre : Scotstown.

2023-05-263

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte que les travaux d’entretien de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots soient entretenus en alternance entre les deux municipalités selon la gestion des mois indiquée dans le préambule et que la Municipalité de Hampden est responsable de l’entretien et l’ouverture de la piste prévue le 19 mai 2023.

ADOPTÉE

11.6 Vacances des employés municipaux (résolution)

2023-05-264

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown autorise les employés municipaux à prendre des vacances annuelles au cours des semaines suivantes :

- Monique Polard, Directrice générale : les informations seront données à Monsieur Désilets, maire, au cours des prochaines semaines le tout sous réserve de l'avancement des dossiers réguliers, prioritaires et urgents.
- Jocelyne Maheux, Commis de bureau :
 - . Semaine du 15 mai 2023, une partie à ses frais;
 - . Deux semaines au cours du mois de septembre 2023, à ses frais.
- Patrick Lauzon, Employé aux travaux publics
 - . Semaines du 10 juillet et du 17 juillet 2023

Si des changements surviennent, les employés devront aviser la directrice générale qui informera les membres du conseil.

ADOPTÉE

11.7 Travaux pour écoulement d'eau et érosion (résolution)

Considérant la résolution 2022-09-435, adoptée le 6 septembre 2022 pour vérifier la nécessité d'effectuer des travaux pour éviter l'érosion sur un terrain causée par le déversement d'eau provenant des ponceaux installés sur le terrain du 112 chemin Victoria Ouest;

Considérant que l'arrivée de la saison hivernale 2022-2023, les travaux n'ont pu être effectués;

Considérant qu'il est essentiel de procéder au cours des prochains jours aux travaux nécessaires pour éviter l'érosion du terrain;

2023-05-265

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat de ponceaux, collets, gravier et tous les matériaux exigés pour effectuer les travaux du secteur de la voirie ;

Que la location de machinerie lourde (pelle mécanique, camion) soit également autorisée.

ADOPTÉE

11.8 Ressource en loisirs

Considérant que le conseil de la Ville de Scotstown participe au projet de Ressource commune en loisirs local avec les Municipalités de Hampden et de Weedon par le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que le projet a été accepté par le Ministère des Affaires municipales;

Considérant que la Municipalité de Weedon est nommée gestionnaire de ce projet et qu'elle préparera une offre d'emploi;

2023-05-266

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Cathy Roy, conseillère, représentera la Ville de Scotstown pour se joindre au comité de sélection avec les représentants de la Municipalité de Weedon pour l'embauche d'une personne pour l'emploi.

ADOPTÉE

11.9 Aucun sujet

12. **Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

13. **Levée de la séance (résolution)**

2023-05-267

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu par

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale